

**MONSEIGNEUR LUC CYR**  
par la grâce de Dieu et du Siège apostolique  
Évêque de Valleyfield  
à  
tous ceux et celles qui liront les présentes dispositions

Salut et bénédiction dans le Seigneur

**DÉCRET**  
établissant les critères d'attribution de l'Ordre du Mérite diocésain  
et la procédure à suivre pour en faire la demande

**NATURE DE L'ORDRE DU MÉRITE DIOCÉSAIN**

1. L'Ordre du Mérite diocésain consiste en un honneur accordé en reconnaissance par l'Évêque du diocèse de Valleyfield à un(e) fidèle du diocèse dont la contribution à la vie de l'Église diocésaine a été particulièrement remarquable, que ce soit par des oeuvres accomplies avec un dévouement exceptionnel par sa durée ou sa qualité, en paroisse ou dans les services diocésains; ou encore par une action dont toute la communauté a profité, dans le domaine caritatif ou autre, action accomplie ouvertement au nom de la foi chrétienne et soutenue par elle.<sup>1</sup>

**PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**

2. En vue d'obtenir pour quelqu'un cet honneur et cette reconnaissance, le (la) requérant(e) doit adresser une demande écrite à la chancellerie du diocèse de Valleyfield **au moins huit (8) semaines** avant la date prévue pour la remise du parchemin et de la médaille. Le (la) requérant(e) informera aussi l'Évêque de la date à laquelle on prévoirait remettre la médaille et les circonstances dans lesquelles on entend la remettre.
3. La demande à l'Évêque doit être accompagnée:
  - a. du curriculum vitae du (de la) candidat(e) ainsi que des raisons pour lesquelles le (la) requérant(e) l'estime digne de l'honneur réclamé;
  - b. d'une recommandation écrite du prêtre responsable de la paroisse où habite celui ou celle que l'on veut honorer.

Cette recommandation doit confirmer le bien-fondé de la demande et faire foi de ce que le (la) candidat(e) mène une vie conforme aux exigences de l'Évangile et de la Tradition de l'Église, notamment au niveau conjugal et familial.

.../2

---

<sup>1</sup> Bien que cet honneur et cette reconnaissance ne soient pas réservés à des gens âgés, on comprendra que les raisons pour lesquelles l'Ordre du Mérite diocésain est accordé supposent que le (la) candidat(e) présenté(e) a parcouru dans la vie un bon bout de chemin, assez du moins pour faire preuve de sagesse, d'une vie stable et d'un dévouement persévérant.

Le (la) candidat(e) doit habiter depuis au moins cinq ans la paroisse du prêtre qui signera la recommandation et être bien connue de lui. Autrement le prêtre de la paroisse où a vécu antérieurement le (la) candidat(e) sera lui aussi consulté pour peu que, là aussi, le (la) candidat(e) y ait vécu au moins cinq ans.

À défaut d'un prêtre responsable dans la paroisse actuelle du (de la) candidat(e) ou dans une paroisse habitée précédemment pendant au moins cinq ans, le diacre ou la personne laïque chargée de coordonner les activités pastorales de la paroisse ou toute autre personne de la paroisse fiable et active dans la communauté paroissiale sera consultée. Il reviendra à cette personne de faire foi des mêmes éléments mentionnés plus haut.

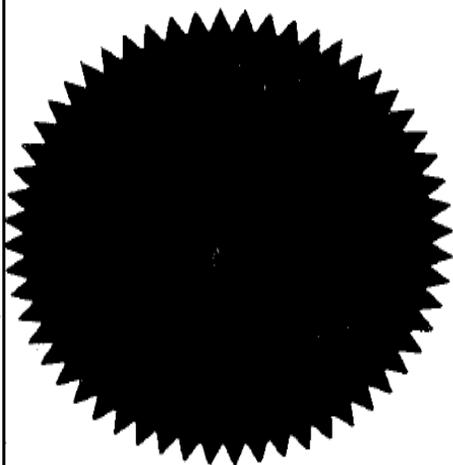
#### TRAITEMENT DE LA DEMANDE

4. Il revient à l'Évêque d'accorder ou non l'Ordre du Mérite diocésain.
  - a. L'Évêque, chaque fois que c'est possible, consultera cependant l'un ou l'autre des membres du Bureau de l'Évêque, ou tout le Bureau, avant de prendre une décision. L'Évêque peut de toute manière consulter toute personne qu'il estime de bon jugement sur la question.
  - b. Lorsque l'Évêque aura décidé de l'issue de la demande, il en informera la chancellerie et la chancellerie en informera le (la) requérant(e).
  - c. La chancellerie exécutera finalement la décision de l'Évêque en produisant la lettre d'hommage et le parchemin et en faisant graver la médaille.

#### TAXE À ACQUITTER

5. Si l'Ordre du Mérite diocésain est accordé, le (la) requérant(e) acquittera à la Chancellerie la taxe fixée à cet effet dans l'ordonnance diocésaine.

Donné à Salaberry-de-Valleyfield, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contresing du chancelier, ce quatorzième jour du mois d'avril de l'année deux mille quatre.



+ *Luc Cyr*  
 ✠ Mgr Luc Cyr  
 Évêque de Valleyfield

*P. Jean Trudeau, o.p.*  
 Père Jean Trudeau, o.p., V.É.  
 Chancelier

Par mandement de Mgr l'Évêque  
 AE 029/2004